

Tableau annexé à la délibération relative aux indemnités de fonction

Fonction	Nombre	% <u>maximal</u> du traitement de l'indice brut terminal de la fonction publique	% <u>alloué</u> du traitement de l'indice brut terminal de la fonction publique	Montant brut mensuel <u>individuel</u> <u>alloué</u>	Montant brut mensuel <u>total</u> <u>alloué</u>
Président	1	145 %	123 %	5 055,94 €	5 055,94 €
Vice-président	15	66 %	41 %	1 685,31 €	25 279,65 €
Conseiller communautaire bénéficiant d'une délégation de fonction	11	66 %	20 %	822,10 €	9 043,10 €
Conseiller communautaire sans délégation de fonction	54	6 %	4 %	164,42 €	8 878,68 €